

## Direction des services départementaux de l'Éducation nationale de la Marne

Liberté Égalité Fraternité

A-SH

Adaptation et Scolarisation des élèves en Situation de Handicap

Réf: OC/NB/0482/2021-2022

Affaire suivie par : Olga Couvert

Tél: 03 26 69 07 30

Mél: ce.0511098s@ac-reims.fr

7, rue de la Charrière 51036 Châlons-en-Champagne Cedex Châlons-en-Champagne, le 10 juin 2021

Mesdames et messieurs les inspecteurs de l'Education nationale de la Marne Mesdames et messieurs enseignants d'ULIS, de SEGPA, d'ESMS S/C de mesdames et messieurs les chefs d'établissement et directeurs des ESMS

Objet: Formations d'initiative nationale -ASH- 2021.2022

Réf.: NOR: MENE2113476C Circulaire du 20-5-2021 MENJS - DGESCO A1-3

Madame, monsieur,

En application de l'article 7 du décret n° 2017-169 du 10 février 2017 relatif à la certification d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive et à la formation professionnelle spécialisée, des modules de formation d'initiative nationale sont organisés au niveau académique, inter académique ou national. Cette offre est consultable dans le bulletin officiel n°22 du 3 juin 2021 :

https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin\_officiel.html?pid\_bo=40374

Au sein du département, 4 modules de formation d'initiative nationale sont proposés : N° 21NDGS6020

Neurosciences, sciences de l'éducation et pédagogie : quels apports, quelles pratiques pour une école inclusive?, 25 heures, pour enseignants spécialisés et non spécialisés 1<sup>er</sup> et second degré.

### N° 21NDGS6039

Scolariser un élève porteur d'autisme en maternelle ou élémentaire, 27 heures ; Professeurs des écoles exerçant en écoles maternelles ou élémentaires.



Liberté Égalité Fraternité

#### N° 21NDGS6058

Scolariser un élève présentant des troubles du comportement ; 24 heures, pour professeurs des écoles exerçant en écoles élémentaires.

#### N° 21NDGS6072

Comprendre, repérer et adapter pour favoriser la réussite scolaire et l'épanouissement des élèves Dys. ; 25 heures, pour enseignants du 1<sup>er</sup> degré, titulaires ou non du CAPPEI, conseillers pédagogiques

Les enseignants qui souhaitent postuler à ces modules de formation doivent remplir la fiche d'inscription jointe à ce courriel et la remettre à leur IEN pour les candidats du premier degré et à leur chef d'établissement puis à leur inspecteur pour les candidats du second degré, ceci pour le **17 juin au plus tard.** 

Toute candidature parvenue hors délai ou par une autre procédure, ne pourra être prise en compte

Bruno Claval



# FICHE INDIVIDUELLE DE CANDIDATURE FORMATION D'INITIATIVE NATIONALE — ASH -2021-2022

circulaire du 20 mai 2021 - BOEN n° 22 du 3 juin 2021

nems	Ltabiissement.				Code postal
Liberié - Égaliré - Francenisé République Française					
REFOREIQUE PRANÇAISE	Compléter une fiche par formation demandée				
	NOW - I	Prenom		Date de na	ssance
T///					
Téléphone- adresse mail administrative Discipline e			nseignée - grade	- grade Titulaire CAPPEI ou équivalent	
				OUI / NON 🖂 reçu (	CAPPEI
Candidature(s) année	e(s) antérieure(s)	non retenue(s)	Inscriptions antérieures avec intitulé du module et année de formation		
2019/2020			2019/2020	Torritation	
2020/2021			2020/2021		
Choix (identifiant + Intitulé): Exemple: 20NDGS6008 – Scolarisation des enfants et adolescents présentant des troubles des apprentissages thème: Identifiant, obligatoire (débute par 20NDGS): Titre:					
Nom du chef d'établis	sement :				
Avis très favorable		F	vis favorable	Avis	défavorable
Après avis, le chef d'établissement (pour les PE affectés dans le second degré), adresse cette fiche, à l'IEN ASH ce.0511098s@ac-reims.fr, pour le lundi 21 juin au plus tard. Toute candidature arrivée hors délai ou par une autre procédure ne pourra être traitée.					
Avis et signature de l' (pour les enseignants Nom de l'IEN :			ur		
Avis très favorable			Avis défa	vorable	

Après avis, l'Inspecteur de circonscription retourne cette fiche à l'IEN ASH <u>ce.0511098s@ac-reims.fr</u> au plus tard le <u>lundi 21 juin 2021.</u>

Date d'arrivée à l'IEN ASH